



MORSANG / FLEURY HANDBALL



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021-2022

Ce dossier est à **envoyer** chez Mme Pignon Patricia ,
au 13 square Louise Michel 91390 Morsang sur orge, ou à **déposer** dans la boîte aux lettres au 15 BIS rue cure d'air,
91390 Morsang sur Orge .

Conditions d'adhésion pour une création ou un renouvellement pour un pratiquant majeur :

- ✓ **Pour une création** : La photocopie du certificat médical portant la mention « ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisirs », la date de naissance, la signature et le tampon du médecin sont obligatoires.(fournie par le club) (à scanner)
- ✓ **Pour un renouvellement** : Si le certificat médical fourni pour la saison N-1 date de plus de 3 ans, alors un nouveau certificat est à produire pour la saison N,
- ✓ Si le certificat médical de la saison N-1 date de moins de 3 ans, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé (à scanner), après avoir renseigné un questionnaire qu'il conservera (ce document personnel est confidentiel) :

•S'il coche la case NON à l'attestation de santé, alors cette attestation + le certificat de la saison passée sont suffisants,

•S'il coche OUI à l'attestation, alors le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical

Pour les deux :

- ✓ 1 photo couleur
- ✓ le règlement intérieur du club signé du pratiquant et des parents/représentant légal pour les mineurs.
- ✓ La cotisation annuelle d'un montant de :
Suite au manque de compétition dû à la situation sanitaire sur la saison 2020-2021, le club octroi en plus des 10% de l'an passé, un avoir de 40€ à déduire de la cotisations.

SAISON 2021-2022		
Catégorie	Année de naissance	cotisation
Seniors	2002 et avant	198,00 €
Moins 18 ans	2003, 2004 & 2005	180,00 €
Moins 16 ans	2006 & 2007	162,00 €
Moins 14 ans	2008 & 2009	162,00 €
Moins 12 ans	2010, 2011 & 2012	153,00 €
Ecole de hand	2013, 2014, 2015 & 2016	153,00 €
Babyhand	2017 & après	153,00 €
loisirs		148,00 €
Handfit (1 séance/sem)		144,00 €
Handfit (2 séance/sem)		166,00 €
Handensemble		148,00 €
Dirigeant		12,00 €



Suivez-nous sur
facebook

Suivez-nous sur
www.mfhb91.com



Souhaitez-vous payer par carte bancaire : OUI ☐ NON ☐

50% de réduction à partir de la troisième licence pleine (la moins chère) d'une même famille (enfants mineurs), hors dirigeante.
Pour les paiements par chèque, libeller à l'ordre de **Morsang-Fleury Handball**
(Les coupons sport et les chèques vacances sont acceptés).
Les tickets loisirs ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés de la cotisation.

Toute demande de facture devra se faire par courriel à **celine.lievin@mfhb91.com**

Demande de facture : Oui ☐ Non ☐

Tout dossier incomplet ne sera pas validé

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

Siège social : 27 rue Jules Ferry– 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146 - **Site internet** : www.mfhb91.com -

Facebook : Morsang-Fleury Handball – **Courriel** : 5891026@ffhandball.net

N° SIRET: 499 663 912 00016- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 -

N° agrément jeunesse et sports : 91S912



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ **pour le renouvellement de ma licence Handball** **(ne concerne que les licenciés majeurs)**

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical datant de
moins de 6 mois et attestant
l'absence de contre-indication
à la pratique du handball*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](http://www.ffhandball.fr).

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



**Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé
exigé pour le renouvellement d'une licence sportive**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.			
Durant les douze derniers mois :		OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			
À ce jour :			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?			
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.			



FFHAnDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB MORSANG FLEURY HANDBALL

ARTICLE 1 – RESPECT DU REGLEMENT

Tous les adhérents du club de Morsang/Fleury Handball sont tenus de respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU CLUB

Morsang-Fleury Handball a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du handball à Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club doivent être des éducateurs pour les adhérents.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DU CLUB, DE SES DIRIGEANTS, ENTRAINEURS ET ARBITRES

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Handball les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club sont responsables des officiels, des joueurs et des spectateurs et sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect de l'arbitre et des joueurs, avant, pendant et après les rencontres.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES AUTRES ADHERENTS

Les adhérents sont tenus d'informer leur entraîneur de toute absence à une rencontre ou un entraînement. L'adhésion au club implique de participer aux entraînements. L'attention des parents des adhérents mineurs est particulièrement attirée sur ce point.

Aucun adhérent n'est autorisé à s'entraîner sans la présence d'un entraîneur ou d'un dirigeant du club.

En compétition, les adhérents représentent Morsang/Fleury Handball et sont tenus au strict respect des règles sportives et de la morale.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES DES DIRIGEANTS ET ENTRAINEURS

La prise en charge des adhérents mineurs par les dirigeants, entraîneurs s'effectue à l'entrée des vestiaires au maximum un quart d'heure avant le début des entraînements et à l'horaire de convocation pour les matchs.

Elle cesse dès la sortie des vestiaires après l'horaire d'entraînement ou après les rencontres.

Les entraîneurs engagent leur responsabilité en cas d'incident ou d'accident, ils doivent en conséquence être majeurs.

ARTICLE 6 – PARTICIPATION DES PARENTS DES ADHERENTS MINEURS

Les parents d'adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes.

Ils s'engagent à s'assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé.

En cas de récidive, l'équipe concernée sera retirée des compétitions jusqu'à la fin de la saison en cours.

ARTICLE 7 – FAUTES ET SANCTIONS

Il appartiendra au conseil d'administration d'apprécier les fautes et d'ajuster les sanctions.

Est considérée comme faute, tout manquement au respect des règles de la Fédération Française de Handball et au présent règlement intérieur du club.

Les sanctions iront de l'avertissement à la radiation suivant la gravité de la faute. Toute sanction à l'égard d'un adhérent mineur sera notifiée par courrier à ses parents ou tuteurs le cas échéant (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 8 – CONTESTATIONS LITIGES

Toute décision disciplinaire prise par le conseil d'administration à l'encontre d'un adhérent peut être contestée par celui-ci dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification de la sanction. Le conseil d'administration dispose ensuite d'un délai de deux semaines pour examiner l'appel. (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ADHESION

L'adhésion au club prend effet à la date de dépôt du dossier complet d'inscription et du règlement de la cotisation jusqu'au début de la saison suivante. Les renouvellements d'inscription pour la saison à venir seront pris à partir de l'assemblée générale du club de la saison en cours.

ARTICLE 10 – AMENDES INFLIGEES AU CLUB

Tout adhérent, même mineur faisant l'objet d'amendes prononcées par les instances dirigeantes du Handball (Comité Départemental, Ligue Régionale, Fédération Française) ou ayant commis des actes ayant entraînés l'application d'amendes au club par ces mêmes instances devra acquitter lui-même le montant de ces amendes dans un délai de quinze jours sous peine de radiation immédiate.

ARTICLE 11 – ACCIDENTS ET ASSURANCES

La licence délivrée par la fédération française de handball ouvre droit au contrat d'assurance FFHB / MMA. Il s'agit d'un contrat d'assurance multirisque couvrant pour les assurés en outre la responsabilité civile des assurés, les accidents corporels et l'assistance.

Toutefois chaque licencié a la possibilité de souscrire à titre personnel des options complémentaires des garanties de base. En cas d'accident, une déclaration d'accident devra être remplie par voie électronique (<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>) dans les 5 jours.

ARTICLE 12 – PRODUITS INTERDITS

Tout adhérent joueur s'engage à respecter la législation et les règlements relatifs à l'interdiction de l'usage de substance dopantes et subir, en conséquence tout examen et prélèvement éventuel.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES - (RGPD)

L'utilisation des données personnelles collectées par le club permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, de mettre en place des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement du club. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour la répartition des subventions et de l'abandon de créances.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire disponible sur demande.

NOM : **PRENOM :**

Date et signature, précédée de la mention manuscrite « **LU ET APPROUVE** » :

RENSEIGNEMENTS POUR ETABLIR LA LICENCE OU CORRESPONDANCE

A compléter en **MAJUSCULE** et d'une manière la plus **lisible** possible !

Concernant l'adhérent :

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Taille en cm : DROITIER / GAUCHER/ AMBIDEXTRE

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

Pays : Nationalité :

Courriel (en majuscule):

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Droit à l'image

J'atteste être informé(e) que la FFHB, la ligue, le comité et/ou le club dont je relève peuvent être amenés, dans le strict cadre de la promotion et du développement du handball, à utiliser des photographies prises à l'occasion de manifestations organisées par eux et à les publier sur le site internet du club (www.mfhb91.com) et/ou sur la page Facebook du club (www.facebook.com/Morsang-FleuryHandball).

Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus,
Veuillez cocher la case . ☐

**Notre club recherche des partenaires. Vous pouvez-nous aider !
Vous trouverez joint à ce dossier une fiche explicative sur l'enjeu du
mécénat et du sponsoring au sein du MFHB91**

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

Siège social : 27 rue Jules Ferry – 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146

Site internet : www.mfhb91.com - Facebook : Morsang-Fleury Handball – Courriel : 5891026@ffhandball.net

N° SIRET: 499 663 912 00024- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 - N° agrément jeunesse et sports : 91S912